

Bruxelles, le 13 mai 2025
(OR. en)

8768/25

SOC 265
EMPL 167

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M ^{me} Laurentina DÍAZ GIL, suppléante pour l'Espagne, en remplacement de M ^{me} Gloria Maria ORTEGA GONZÁLEZ, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Gloria Maria ORTEGA GONZÁLEZ, suppléante du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour l'Espagne).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil¹, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement espagnol a présenté la candidature de M^{me} Laurentina DÍAZ GIL pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, qui figure dans le document 8764/25, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
